



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Bilan 2016 et plan d'action 2017 à l'égard de l'intégration des personnes handicapées

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Déposé le 23 novembre 2017

Table des matières

Introduction	3
Portrait de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4
Une Ville en constante expansion.....	4
Organisation municipale	5
Application du plan d’action 2017	5
Comité de suivi.....	5
Objectifs connexes	6
Recensement	6
Rapport des actions 2016	8
Plan d’action 2017 (nouveaux objectifs).....	11
Adoption et diffusion du plan d’action	13
Coordonnées pour joindre un représentant de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.....	13

Introduction

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes est considérée comme une personne handicapée. »

Office des personnes handicapées du Québec

En vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a formé en 2014 un comité consultatif afin d'entreprendre une démarche d'intervention visant à assurer l'intégration des personnes handicapées de son territoire. La Ville présente aujourd'hui son troisième bilan résumant les mesures prises en 2016 pour contrer les obstacles en matière d'accessibilité des personnes handicapées en plus d'un plan d'action pour l'année 2017. Les obstacles persistants ainsi que les mesures qui seront prises à plus long terme sont aussi détaillés dans les prochaines pages.

Par l'entremise de son plan d'action, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite simplifier la gestion et la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées fréquentant son territoire. Ultimement, elle aspire à prévenir, réduire et éliminer les situations où des facteurs environnementaux ralentissent l'épanouissement social de ces citoyens. Pour ce faire, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac propose plusieurs stratégies visant notamment à faciliter et à adapter l'accessibilité aux bâtiments et aux services municipaux.

Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le présent rapport en octobre 2017. Le comité consultatif s'est par la suite assuré de le rendre disponible sur le site internet de la Ville et d'en offrir une copie à plusieurs édifices municipaux à des fins de consultation.

Portrait de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est située dans la région des Basses-Laurentides en bordure du lac des Deux-Montagnes, entre les villes de Saint-Joseph-du-Lac et de Deux-Montagnes. Ses 9,01 km² de superficie sont traversés par la route 344 et longent l'autoroute 640. Son emplacement permet un accès rapide aux centres urbains de Laval et de Montréal via les autoroutes 13 et 15, toutes deux situées à moins d'une dizaine de kilomètres vers l'est.

Une Ville en constante expansion

Fondée en 1960, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a officiellement reçu le statut de Ville en 1973. La vente de plusieurs terres agricoles, la proximité du lac des Deux-Montagnes et un taux de taxation des plus bas ont rapidement favorisé le développement résidentiel du territoire. En 2011, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac présentait d'ailleurs un bilan impressionnant en matière d'essor démographique avec une augmentation de la population de plus de 38 % en cinq ans.

Proposant à sa population une programmation d'activités adaptée, plusieurs parcs et espaces verts, trois écoles primaires et une école secondaire, une nouvelle bibliothèque et prochainement un centre aquatique, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se fait un devoir de placer l'épanouissement de la famille au centre de ses priorités. C'est entre autres grâce à son environnement charmant et à la qualité des services qu'elle offre que de nombreuses jeunes familles ont choisi de s'installer à Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des dernières années. La Ville est d'ailleurs fière d'afficher aujourd'hui une population totale de plus de 18 074 citoyens, ce qui représente environ 7 000 habitants de plus qu'en 2007.

Organisation municipale

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac emploie présentement 72 employés, dont 25 temporaires. Les employés travaillent dans quatre des six bâtiments municipaux du territoire, soit l'Hôtel de Ville, le centre communautaire, la bibliothèque municipale et le garage municipal. Les deux autres bâtiments, le Pavillon Jeunesse Optimiste et la Maison du citoyen, accueillent régulièrement les organismes reconnus par la Ville. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre d'ailleurs régulièrement à près d'une cinquantaine d'organismes à but non lucratif de profiter des installations municipales afin de poursuivre leurs activités bénévoles.

Application du plan d'action 2017

Comité de suivi

En 2017, d'importants changements de personnel se sont produits et plusieurs membres du comité de suivi ont été remplacés. Conséquemment, la démarche pour le présent bilan et plan d'action a pris du retard, mais le tout sera rétabli en 2018.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a choisi de confier le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action à un comité composé de quatre employés de la Ville et d'un citoyen :

Vicky Pépin, directrice du Service des arts et de la culture
Agit à titre de coordonnatrice de services aux personnes handicapées
3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
450 472-7310, poste 175
v.pepin@vsmsll.ca

Véronique Lasanté, directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire

Geneviève Béala, responsable des communications et des relations avec les citoyens

Yanick Poirier, directeur de l'entretien et de l'aménagement du territoire

Jacques Nantel, citoyen et artiste-photographe

Ce comité veille à ce que tous les services municipaux participent à l'application des stratégies visant à l'intégration des personnes handicapées sur le territoire marthelacquois. Concrètement, les membres du comité :

- s'assurent de penser et d'agir en fonction de l'intégration et de l'accessibilité des personnes handicapées dans la gestion des différents dossiers de leur département;
- collaborent à la production du plan d'action annuel en y priorisant les obstacles et les solutions à apporter;
- analysent les actions et stratégies proposées l'année précédente et identifieront celles à reporter ou à modifier;
- s'assurent de la mise en œuvre des actions déterminées selon l'échéancier choisi.

Objectifs connexes

Recensement

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite également enrichir ses connaissances quant à sa population handicapée. En vue de son plan d'action 2018, elle souhaite effectuer une activité de recensement permettant de cibler adéquatement ses stratégies et ses actions futures sur les réels besoins de cette parcelle de la population. Pour y parvenir, elle prévoit inviter les personnes handicapées, incluant les déficiences visuelles et auditives, de son territoire à se manifester via le bulletin municipal *Vision sur le Lac*, publié six fois par année.

Ajout de membres au comité de suivi

Un représentant du conseil municipal sera ajouté au comité en 2017-2018 et aura pour sa part comme mandat de rappeler aux membres du conseil l'importance de l'intégration des personnes handicapées lors de leurs prises de décision en plus de veiller à l'intégration sociale des actions entreprises.

Rapport des actions 2016

Obstacle priorisé	Objectif visé	Mesure(s) devant être prises	Responsable	Date de réalisation	Suivi prévu
Difficulté pour les personnes à mobilité réduite de traverser l'intersection de la rue des Bénédictines et du boul. des Promenades l'hiver en raison de la neige	Améliorer la sécurité des personnes à mobilité réduite l'hiver à cette intersection	Aménagement d'un trottoir.	Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire	Non réalisé	Le trottoir n'a pas été construit en 2016 puisqu'un raccordement d'aqueduc a dû être fait, ce qui aurait demandé de le détruire.
Difficulté pour les personnes à mobilité réduite de circuler sur certains trottoirs, dont les bordures seraient trop hautes	Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les normes pour déterminer si nous pouvons diminuer la hauteur des bordures. • Réduire la hauteur des bordures si cela est conforme. 	Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire	Vérification faite Les bordures ne peuvent pas être descendu au niveau de la rue (hauteur à respecter 1 ½ pouces afin d'éviter que l'eau de pluie remonte sur les trottoirs ou dans les entrées privées).	Aucun suivi.

Difficulté pour les personnes à mobilité réduite de circuler à l'intersection de la rue du Golf et du boul. des Promenades	Améliorer la sécurité des personnes à mobilité réduite à cette intersection	Aller sur place avec le membre du comité qui a soulevé cette problématique afin de vérifier ce qui peut être fait	Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire	Non réalisé	Report en 2017
Circulation difficile pour les personnes à mobilité réduite à certains endroits dans la ville	Améliorer la sécurité des personnes à mobilité réduite lors de leurs déplacements	Faire le tour de la ville avec les citoyens à mobilité réduite qui font partie du comité afin qu'ils relèvent les endroits problématiques	Comité du plan d'action	Non réalisé	Report en 2017.
Aucune toilette à l'Hôtel de Ville n'est adaptée pour les personnes handicapées	S'assurer que les personnes handicapées puissent avoir accès à une toilette adaptée	Modification des salles de bain de l'Hôtel de Ville afin qu'elles soient adaptées.	Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire	Non réalisé	Report en 2017
Les toilettes adaptées du centre communautaire et de la bibliothèque sont souvent occupées par des personnes non handicapées et les personnes qui en ont réellement besoin doivent attendre	S'assurer que les toilettes adaptées soient utilisées par des personnes handicapées seulement et éviter aux personnes handicapées d'attendre lorsqu'elles doivent utiliser la salle de bain	Identifier les toilettes adaptées par des autocollants et indiquer «pour personne à mobilité réduite seulement»	Service des loisirs et de la vie communautaire, Service des arts et de la culture Service des communications	Non réalisé	Le centre communautaire sera revitalisé en 2017.

Les personnes utilisant un triporteur ou un quadriporteur ont de la difficulté à accéder aux boutons poussoirs servant à ouvrir les portes	Permettre aux utilisateurs de triporteurs et de quadriporteurs de pouvoir accéder aux boutons poussoirs	Vérifier s'il est possible de modifier l'emplacement des boutons poussoirs afin qu'ils soient sur le côté des halls d'entrée plutôt que face aux personnes qui entrent	Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire	Réalisé au garage municipal	Évaluer en 2017 si d'autres portes requièrent cette correction.
Circulation difficile des personnes à mobilité réduite dans la bibliothèque municipale causée par les marches-pieds	Permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler plus facilement entre les rayons	Instaurer une procédure pour l'utilisation et l'emplacement des marches-pieds, et s'assurer que les employés la suivent	Service des arts et de la culture	Non réalisé	Report en 2017.
Manque de sensibilisation auprès de la population concernant la réalité des personnes handicapées	Diminuer le nombre de situations problématiques (avec les stationnements réservés, par exemple) et aider la population à mieux comprendre la réalité des personnes handicapées	Rédaction d'une chronique de sensibilisation dans le bulletin municipal Vision sur le Lac	Service des communications et des relations avec les citoyens	Publication dans le bulletin municipal de décembre 2016, faisant la promotion de Biblio-aidant (service offrant des cahiers thématiques venant en aide aux aidants naturels en support à des personnes handicapées, entre autre).	Poursuite en 2017.

Difficulté pour les personnes malvoyantes de savoir quand démarrent les feux pour piétons.	S'assurer que les personnes malvoyantes traversent les intersections de façon sécuritaire.	Étude de la possibilité d'installer des feux de piétons avec alarme sonore aux intersections du boulevard des Promenades.	Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire.	Étude effectuée et non concluante. Un signal auditif ne rend plus possible la synchronisation des feux du boul. des Promenades.	Aucun suivi.
Un enfant ayant des besoins particuliers qui doit avoir de l'accompagnement durant les camps de jour devait payer plus cher que le camp régulier.	Rendre les camps de jour accessible pour tous et avoir le même coût d'inscription pour tous les enfants.	Modification du règlement de tarification et adoption du conseil municipal de ladite modification.	Service des loisirs et de la vie communautaire	Réalisé à l'été 2016	Aucun suivi.

Plan d'action 2017 (nouveaux objectifs)

Obstacle priorisé	Objectif visé	Mesure(s) devant être prises	Responsable	Échéancier	Coût
Les clubs de lecture ne sont pas adaptés pour les personnes ayant un trouble de la vision	Offrir la possibilité aux personnes en perte de vision d'appartenir à un groupe de lecture	Mise sur pied d'un club de lecture sur iPad pour personnes en perte de vision, (possibilité de grossir les lettres)	Service des arts et de la culture	2017-2018	Aucun

Absence de toilettes écologiques et accessibles dans nos parcs.	Offrir aux personnes à mobilité réduite l'accès à des toilettes adaptées.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des toilettes disponibles sur le marché. - Si concluant, achats de toilettes écologiques et adaptées aux personnes à mobilité réduite. 	Service de l'environnement	2017-2018	À déterminer.
Rendre accessible les nouveaux bâtiments municipaux	Prévoir dans les plans de construction et d'aménagement de la nouvelle bibliothèque les commodités pour les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Ascenseur - Tables adaptées - Rangées larges - Stationnement pour personnes handicapées - Portes automatiques et boutons poussoirs - Rampe d'accès 	Direction générale	2017-2018	Aucun (inclus dans le projet de construction)
Balanoire non adapté pour les enfants à mobilité réduite	Offrir aux enfants en mobilité réduite l'opportunité de profiter d'un siège de balançoire approprié	Achat d'un siège de balançoire adapté et accessible et installation au parc Municipal (parc le plus achalandé)	Loisirs et vie communautaire	2017	800\$

Manque de sensibilisation auprès de la population concernant la réalité des personnes handicapées	Diminuer le nombre de situations problématiques (avec les stationnements réservés, par exemple) et aider la population à mieux comprendre la réalité des personnes handicapées	Rédaction d'une chronique de sensibilisation dans le bulletin municipal Vision sur le Lac sensibilisant les citoyens à la sécurité des personnes handicapées	Service des communications et des relations avec les citoyens	Lors d'au moins une publication de l'année 2017	Aucun (inclus dans le coût global du bulletin municipal)
---	--	---	---	---	--

Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées a été adopté le mercredi 6 octobre 2017 par le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (voir la résolution en annexe 1). Une copie de ce plan d'action sera déposée à la bibliothèque municipale, à l'Hôtel de Ville, au centre communautaire ainsi qu'au garage municipal pour consultation publique. De plus, le plan d'action 2017 sera disponible en format PDF sur le site internet officiel de la Ville, le www.vsmsll.ca.

Coordonnées pour joindre un représentant de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation peuvent être adressés à :

Vicky Pépin
Directrice du Service des arts et de la culture, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
450 472-7310, poste 149
v.pepin@vsmsll.ca

